



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Climate Finance Day

**Discours de clôture de Bruno Le Maire,
ministre de l'Économie et des Finances**

Bercy

Lundi 11 décembre 2017

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13



Bonsoir à tous,

La finance et le climat ensemble : c'est la meilleure façon de gagner la bataille pour la planète.

Mon message : une ambition, trois projets, une conviction.

Une ambition : construire une finance du bien commun.

La finance est le carburant de notre économie. Un carburant précieux, dont nos entreprises ont plus que jamais besoin pour grandir et se transformer. Mais aussi un carburant volatile et inflammable, dont les risques peuvent parfois échapper à la vigilance des observateurs et superviseurs les plus avertis.

Pour réconcilier les peuples avec la finance, la finance doit servir une vision, se mettre au service du bien commun. Et le premier bien commun, c'est notre planète !

La réaction internationale a été trop lente face au dérèglement climatique. Mais les nations du monde ont désormais conscience des dangers qui nous menacent. Manifestation la plus évidente de ces risques, les catastrophes naturelles nous les rappellent à intervalle de plus en plus rapproché. L'Accord de Paris signe une volonté d'action commune et salutaire.

Sur le plan financier, l'accord de Paris a fixé une ambition : rendre les flux de capitaux cohérents avec la transition vers une économie bas carbone et résiliente aux dérèglements climatiques. Alors que les besoins financiers sont considérables pour adapter notre modèle économique au changement climatique, nous avons fixé un cap, celui d'une réorientation progressive de la finance au service du bien commun et, spécifiquement, du climat.

Deux années après la COP 21, les entreprises du secteur financier français, dont je salue ici les représentants, ont pris le tournant du climat, par des engagements concrets de décarbonation des portefeuilles ; de renoncement à financer certaines activités hautement contributrices au réchauffement climatique ; mais aussi par des solutions innovantes permettant de financer des projets qui contribueront à la transition énergétique et à la réduction du risque climatique.

Cet événement aujourd'hui, comme l'a rappelé en introduction Gérard Mestrallet, marque l'installation durable du *Climate finance Day* à Paris. Il consacre la place de Paris comme un grand centre international de la finance verte.

Mais l'enjeu est trop grand pour agir seuls – c'était le sens même de l'accord de Paris, qui a permis la convergence de 195 pays sur une vision commune pour le climat.

En dépit des scepticismes de certains, des conservatismes d'autres, un élan nouveau s'est fait jour dans le secteur financier au niveau international.

Je pense à nos amis suédois – et je salue ici le ministre Per BOLUND – avec qui j'ai conclu un partenariat pour promouvoir de nouveaux outils financiers en faveur du climat.

Je pense à nos amis japonais – et je salue ici la présence de la secrétaire d'Etat Tokashiki du Japon dont certaines entreprises, présentes ici, se sont illustrées par l'émissions d'obligations vertes permettant la construction de véhicules sobres en carbone.



Je pense à nos amis américains – et je salue ici la présence de Madame Betty Yee, ministre des Finances de l'État de Californie. Nos amis américains qui, malgré les controverses qui agitent leur pays, ont donné à la finance verte des moyens inédits, par l'engagement de leurs grands fonds de pension notamment.

Je pense à nos amis chinois – et je salue ici l'intervention de MA JUN – qui ont pris le tournant d'une réorientation ambitieuse de leur modèle de croissance, pour le rendre plus durable.

Ces témoignages démontrent que l'accord de Paris a atteint l'un de ces objectifs : faire de la transformation de la finance au service du bien commun une ambition mondiale.

Cette ambition prend forme dans trois projets.

1. La transparence sur les risques climatiques

Nous avons tous acquis une conviction : le climat constitue un facteur de risque – mais aussi d'opportunité – pour le secteur financier dans son ensemble.

Un risque, car, aux climatosceptiques de la finance, il faut rappeler que le réchauffement climatique expose les banques et les assurances à des aléas financiers significatifs. Je pense notamment au risque de dépréciation de leurs actifs. Certains secteurs sont voués à disparaître : pour prendre un exemple évident, l'avenir n'est pas dans les **centrales à charbon** – sauf à abandonner l'objectif des 2 degrés. Les conséquences physiques du changement climatique comme la montée des eaux ou la survenue d'ouragans auront un impact significatif sur **le secteur de l'assurance**, comme nous l'a rappelé récemment l'ouragan Irma qui a causé plus de 1 Md€ de dommages sur le seul territoire français.

Le climat est également une **opportunité**. Il faut le rappeler à tous ceux qui considèrent la prise en compte de l'enjeu climatique comme une contrainte. Pour accompagner les mutations à venir dans les secteurs des transports, de l'énergie, du bâtiment, des projets fructueux vont voir le jour : ceux portés par les start-ups qui inventent les technologies de demain ; ceux portés par les entreprises qui vont mettre en œuvre ces technologies et faire d'importants gains de productivité.

Mais, face à des acteurs financiers trop souvent myopes, trop souvent court-termistes, il est nécessaire de révéler de manière volontariste l'information sur ces risques et opportunités à moyen et long terme. L'information, en ce domaine, détermine l'action.

Pour cela, il est indispensable que le secteur financier se dote d'un cadre de transparence pour mieux mesurer et comprendre les risques. En France, l'État a apporté une impulsion décisive avec l'adoption, en 2015, de la **loi en faveur de la transition énergétique** pour la croissance verte, dont l'article 173 a engagé le secteur financier sur la voie d'une meilleure compréhension sur les risques associés au climat, et sur une plus grande transparence apportée au marché.

Ce cadre a fait école et je me félicite qu'il ait inspiré les travaux conduits au niveau du G20, la **Task-force sur la transparence climatique dans le secteur financier** (la TCFD). Cette task force fournit des conclusions simples : le verdissement de la finance n'implique pas de nouvelles normes complexes.



Elle implique que chaque entité du secteur financier intègre les enjeux climatiques dans sa gouvernance et sa stratégie ; qu'elle prenne en compte ses risques dans ses décisions d'investissement et sa gestion quotidienne ; et qu'elle s'efforce de mesurer l'impact de son action sur le climat. **Ces conclusions de la TCFD, je souhaite qu'elles soient désormais appliquées intégralement en France, mais aussi au niveau international et européen.**

La transparence sur le climat dans le secteur financier implique également **une transparence accrue du côté des entreprises non financières**, dans lesquelles le secteur financier investit.

Nous avons déjà des outils :

- Le rapport RSE des entreprises, que le Gouvernement a renforcé, en France, par la mise en œuvre d'une **déclaration de performance extra-financière** ;
- Sous l'impulsion des pouvoirs publics, **des labels ISR** (investissement socialement responsables) et **TEEC** (transition énergétique et écologique pour le climat) ont été développés pour certifier les engagements des fonds d'investissement ; je souhaite que ces labels puissent **gagner en notoriété** auprès du grand public ;
- Je salue également la déclaration d'investisseurs, gérants et assureurs portée par Nicole NOTAT, en faveur du **développement de la notation extra-financière en Europe**.

Mais il nous manque une langue commune au niveau européen. **Je souhaite donc que des standards de reporting climatiques et d'identification des actifs verts soient développés au niveau européen.** La révision de la directive sur le reporting extra-financier en fournira une opportunité qui doit être saisie. Nous soutenons également le développement d'une taxonomie verte au niveau européen.

Le renforcement de la transparence permettra aux investisseurs d'intégrer l'exposition climatique des entités financières dans leurs décisions économiques. Il permettra également aux autorités de supervision d'intégrer le risque climatique dans la surveillance prudentielle des établissements financiers. **Je souhaite que les travaux engagés en France sur la réalisation de stress-tests climatiques puissent être développés par les superviseurs financiers au niveau international.**

2. Deuxième projet : faire de l'Etat un acteur exemplaire de la finance verte

- **Premier élément d'exemplarité : notre OAT verte.**

Lors de la COP 21, la France s'est engagée à émettre des obligations vertes. Nous l'avons fait. Depuis janvier 2017, la France émet une obligation adossée à des dépenses en faveur de la transition énergétique. Notre OAT est la plus importante par son volume. La France n'entend pas se contenter de discours : elle est au premier rang, elle agit, elle innove, elle veut montrer l'exemple.

C'est pourquoi l'Etat vient de **réémettre cette OAT verte**, jeudi 7 décembre – pour un encours qui atteint désormais près de 10 Md€. Nous poursuivrons l'émission de cette obligation l'année prochaine. Je souhaite que notre OAT verte demeure un vrai titre souverain liquide, contribuant à un marché des obligations vertes plus profond.



A ceux qui remettent en cause l'authenticité de ces engagements, je réponds par un engagement de méthode : celui de la conformité, celui de la transparence et du contrôle.

- La conformité : j'annonce que la France va adhérer à l'initiative **Green Bond Principles**, qui édicte des principes internationalement reconnus applicables aux obligations vertes.
- La transparence et le contrôle : nous avons installé ce matin à Bercy le **Conseil d'évaluation de l'OAT verte**, dont je salue ici le président, Manuel PULGAR VIDAL, ainsi que les experts de haut niveau qui ont accepté de participer à ce projet.
- **Deuxième élément d'exemplarité : la Charte des investisseurs publics français en faveur du climat.**

J'ai signé tout à l'heure la **Charte des investisseurs publics français en faveur du climat** avec Nicolas Hulot, et les dirigeants des différentes institutions concernées.

Cette charte engagera tous les investisseurs publics rattachés à l'État : la Caisse des dépôts, l'Agence Française de Développement, Bpifrance, le Fonds de réserve des retraites, l'Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction publique, ainsi que le portefeuille de participations de l'État.

En vertu des six principes de cette charte, les investisseurs publics intégreront, dans leur politique d'investissement, des **critères d'impact climatique**. Ils engageront un dialogue structuré avec les entreprises financées en vue de les inciter à améliorer leurs politiques en faveur du changement climatique. Ils feront preuve de transparence et de redevabilité sur leur engagement en faveur du climat.

Ces acteurs représentent un **total de bilan de 590 milliards d'euros** : c'est donc un engagement majeur. Demain, tous les investisseurs publics iront vers le vert.

3. Troisième projet : faire de la finance verte une réalité pour tous nos concitoyens

Notre défi collectif, c'est désormais de rendre la finance verte accessible à nos concitoyens. Parce que le climat est la préoccupation de tous les Français, tous les Européens, qui sont préoccupés des conséquences du changement climatique sur l'évolution du cadre de vie, sur leur santé et celle de leurs enfants.

Nos concitoyens, je le constate chaque jour, veulent également être acteurs. Ils changent leurs pratiques ; ils rénovent leur maison et surveillent leur consommation d'énergie ; ils valorisent les circuits courts dans l'alimentation.

Ils veulent aussi donner du sens à leur épargne – en la mettant au service de la transition énergétique.

Mon souhait est clair : offrir à chaque Français la possibilité de placer leur épargne dans un produit qui finance la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Deux engagements sur ce point.



En premier lieu, dès l'année prochaine, tous les détenteurs de **contrats d'assurance vie** pourront bénéficier d'un support en unité de compte labellisé « climat ». L'assurance vie est le premier placement des Français ; ce doit donc être la priorité. Je suivrai, avec les assureurs, la mise en œuvre de cet engagement.

En second lieu, l'épargne réglementée, qui est l'épargne populaire par excellence, doit porter cet engagement pour le climat. Nous avons déjà, en France, un produit dédié : le **Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)**. Grâce à lui, et même si peu d'épargnants le savent, près de 10 milliards d'euros de prêts ont été dédiés à la transition énergétique ces quatre dernières années.

Mais c'est trop peu, alors que la collecte du LDDS dépasse les 100 Md€.

Désormais, **chaque euro placé dans un LDDS centralisé à la Caisse des dépôts sera associé à un projet contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique** de notre modèle économique.

Les épargnants individuels ne feront pas seuls la transition énergétique, mais elle ne se fera pas sans eux.

Pour conclure, une conviction : nous avons besoin de vous.

La finance verte n'est pas une solution magique. La transition ne se fera pas seulement grâce au seul secteur financier. Il faudra mettre en œuvre des politiques climatiques à la hauteur des enjeux dans tous les pays du monde. Il faudra un effort d'innovation. Il faudra induire des changements de comportements chez tous les acteurs économiques, chez les entreprises, chez nos concitoyens.

Mais la réciproque est vraie : **toute la bonne volonté du monde serait impuissante sans l'implication du monde financier**. La finance verte est essentielle pour réussir la transition écologique. Nous avons besoin de vous pour renforcer l'impact des politiques climatiques, pour financer l'innovation, pour accompagner et faciliter les changements de comportements.

Pouvoirs publics et acteurs privés doivent renforcer leur coopération, en France, en Europe, sur chaque continent.

Le temps presse : agissons.